NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/689
24 juillet 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 24 JUILLET 1998, ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, datée du 23 juillet 1998, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd Al-Sahaf, vous adresse au sujet de la façon peu satisfaisante dont les organismes des Nations Unies exécutent la partie du Programme "Vivres contre pétrole" qui concerne les trois gouvernorats du nord (Irbil, Dohouk, Souleymaniyeh) et de la nécessité d'engager des consultations entre les institutions gouvernementales iraquiennes compétentes et les organismes intéressés des Nations Unies pour qu'ils s'entendent sur le meilleur moyen d'appliquer dûment le Programme, conformément aux procédures d'achat de vivres et de médicaments déjà arrêtées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettres identiques datées du 23 juillet 1998, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Ministre iraquien des affaires étrangères

Le Directeur exécutif du Programme "Iraq" au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, M. Benon V. Sevan, vous a certainement exposé dans le détail les résultats de la visite qu'il a effectuée en Iraq du 22 juin au 3 juillet 1998 et qu'il vous a décrit ses rencontres avec les hauts responsables iraquiens, notamment le Vice-Président de la République, M. Taha Yassine Ramadan. Celui-ci avait appelé son attention sur la façon peu satisfaisante dont les organismes des Nations Unies exécutaient la partie du Programme "Vivres contre pétrole" relative aux trois gouvernorats du nord, à savoir Irbil, Dohouk et Souleimaniyeh.

C'est pourquoi, je tiens à vous présenter ci-après les observations du Gouvernement iraquien à ce sujet :

Conformément au paragraphe 3 de l'annexe I du mémorandum d'accord, le Gouvernement iraquien est chargé de subvenir aux besoins de toute la population, mais uniquement en ce qui concerne les denrées alimentaires et les médicaments, et les organismes des Nations Unies, au nom du Gouvernement iraquien, sont tenus, chacun dans son domaine de compétence, de mettre en oeuvre les autres dispositions du mémorandum dans les trois gouvernorats septentrionaux, dans les secteurs suivants : agriculture, électricité, éducation, réadaptation, réinstallation, eau, assainissement, déminage.

Les faits concrets, attestés par tous les organismes des Nations Unies, témoignent de la précision et du sérieux avec lesquels les dispositions relatives aux vivres et aux médicaments sont appliquées par le Ministère du commerce et le Ministère de la santé, qui ont importé et distribué tous les vivres et tous les médicaments obtenus dans le cadre des plans d'achat et de distribution, tandis que les institutions spécialisées s'occupaient des autres secteurs.

Dans vos rapports périodiques au Conseil de sécurité relatifs à l'exécution des trois plans d'achat et de distribution, vous avez indiqué que les pouvoirs publics iraquiens s'étaient dûment acquittés des obligations que leur imposait le mémorandum d'accord, malgré les nombreux obstacles qui ont entravaient l’approbation rapide et sans heurts et le financement des contrats se rapportant aux biens visés par les plans susmentionnés.

D'un autre côté, force est de constater que les organismes compétents des Nations Unies exécutent de manière peu satisfaisante la partie de ces plans qui concerne les gouvernorats du nord, le niveau d'exécution dans certains secteurs étant quasiment de 0 % pour les trois dernières phases des plans d'achat et de distribution. Cette situation est paradoxale lorsque l'on sait que le pourcentage des contrats relatifs aux gouvernorats septentrionaux (tous secteurs confondus) qu’a approuvé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) est plus élevé que pour les autres contrats, et que l'on connaît le grand nombre de fonctionnaires internationaux et locaux qui sont chargés

d'exécuter ces plans et dont les traitements sont payés à l'aide des ressources du peuple iraquien.

Vous trouverez ci-après des tableaux indiquant les niveaux d'exécution auxquels sont parvenus les organismes des Nations Unies dans tous les secteurs dans les trois gouvernorats septentrionaux, et ce pour la première phase (arrivée à terme il y a plus d'un an) et la deuxième phase (arrivée à terme il y a plus de six mois).

Agriculture	Agent d'exécution	Montant cité dans le plan	Montants mentionnés dans les contrats approuvés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) par rapport au montant cité dans le plan	Biens reçus	Exécution
			(%)	(%)	(%)
Première phase	FAO	20,11	97,12	87,77	42,86
Deuxième phase	FAO	26	97,42	24,85	3,77

Électricité	Agent d'exécution	Montant cité dans le plan	Montants mentionnés dans les contrats approuvés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) par rapport au montant cité dans le plan	Biens reçus	Exécution
			(%)	(%)	(%)
Première phase	PNUD	23,27	88,61	10,14	2,19
Deuxième phase	PNUD	19,3	91,55	0	0

Éducation	Agent d'exécution	Montant cité dans le plan	Montants mentionnés dans les contrats approuvés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) par rapport au montant cité dans le plan	Biens reçus	Exécution
			(%)	(%)	(%)
Première phase	UNESCO	5,15	47,77	62,72	30,29
Première phase	UNICEF	10	93,5	36	32,2
Deuxième phase	UNESCO	5	61,8	0	0
Deuxième phase	UNICEF	10	91,5	0,59	0

Réadaptation (santé)	Agent d'exécution	Montant cité dans le plan	Montants mentionnés dans les contrats approuvés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) par rapport au montant cité dans le plan	Biens reçus	Exécution
			(%)	(%)	(%)
Première phase	UNICEF	3,7	97,57	58,11	54,05
Première phase	OMS	6,4	97,97	70,31	58,44
Deuxième phase	UNICEF	3,7	82,43	2,7	0
Deuxième phase	OMS	6	91	0	0

Eau et assainissement	Agent d'exécution	Montant cité dans le plan	Montants mentionnés dans les contrats approuvés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) par rapport au montant cité dans le plan	Biens reçus	Exécution
			(%)	(%)	(%)
Première phase	UNICEF	20,2	91,49	35,35	17,87
Deuxième phase	UNICEF	19,61	96,63	0,41	0,06

Réinstallation	Agent d'exécution	Montant cité dans le plan	Montants mentionnés dans les contrats approuvés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) par rapport au montant cité dans le plan	Biens reçus	Exécution
			(%)	(%)	(%)
Première phase	Habitat	12	30,08	65,17	55,67
Deuxième phase	Habitat	6	9	75,33	0

Déminage	Agent d'exécution	Montant cité dans le plan	Montants mentionnés dans les contrats approuvés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) par rapport au montant cité dans le plan	Biens reçus	Exécution
			(%)	(%)	(%)
Première phase	Déminage	2,5	36,4	76,4	76,4
Deuxième phase	Déminage	2	22,5	0	0

Les chiffres et les taux qui apparaissent dans les tableaux montrent sans l'ombre d'un doute que les organismes en question n'ont pas réussi à remplir leurs responsabilités. En outre, l'Iraq n'est ni un camp de réfugiés ni un État naissant et vous savez pertinemment que les institutions gouvernementales iraquiennes existent depuis fort longtemps et qu'elles s'efforcent de répondre efficacement et en bloc aux besoins de la population iraquienne dans tout le pays. Les organismes des Nations Unies n'ont manifestement pas réussi à exécuter la partie du plan relative aux trois gouvernorats septentrionaux au nom du Gouvernement iraquien, comme en témoignent les niveaux d'exécution susmentionnés. Dans le cas du PNUD, qui s'occupe du secteur de l'électricité, les chiffres sont de 2,19 % pour la première phase et de 0 % pour les deuxième et troisième phases, alors que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) a approuvé 88,61 % des contrats intéressant ce secteur pendant la première phase et 91,55 % des contrats pour la deuxième phase. Cela revient à dire que le niveau d'exécution du PNUD, responsable du secteur de l'électricité dans la région nord, a été d'environ 0 % pendant 18 mois.

La situation n'est guère plus brillante dans le secteur de l'éducation (30 % environ pendant la première phase et 0 % pendant la deuxième phase pour l'UNESCO et l'UNICEF), et dans ceux de l'eau et de l'assainissement (UNICEF) et de la réinstallation de la population (Centre pour les établissements humains), où les chiffres ne dépassent pas 50 %.

Dans le même temps, 2,2 % du montant total cité dans les plans d'achat et de distribution, soit plus de 200 millions de dollars, ont été consacrés à l'exécution desdits plans, notamment aux frais d'administration, qui comprennent notamment les traitements des fonctionnaires de l'ONU. Compte tenu de ce qui précède, j'estime qu'il aurait été préférable d'affecter cette somme considérable à l'achat de quantités supplémentaires de vivres, de médicaments et d'autres fournitures humanitaires dont la population a besoin, au lieu de l'utiliser pour faire fonctionner des organismes qui se prétendent humanitaires alors qu'ils font tout leur possible pour aggraver les souffrances des Iraquiens dans les gouvernorats du nord en utilisant les ressources du peuple iraquien.

Préoccupé par les faits susmentionnés et désireux de porter au maximum le niveau d'exécution dans les trois gouvernorats septentrionaux, le Gouvernement iraquien estime qu'il faudrait engager des consultations entre les institutions gouvernementales iraquiennes compétentes et les organismes intéressés en vue de s'entendre sur le meilleur moyen d'atteindre cet objectif en suivant les procédures d'achat de vivres et de médicaments qui ont été arrêtées et dont l'efficacité a été prouvée.

Nous vous prions de bien vouloir accorder à cette question toute l'attention voulue, avant qu'il ne soit trop tard, en vue de trouver une solution et de permettre aux organismes en question de collaborer avec les autorités iraquiennes dans le cadre d'un plan sérieux portant sur tous les secteurs, en particulier celui de l'électricité. Nous sommes prêts à examiner toute proposition à ce sujet.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammad Saïd AL-SAHAF